

tions, il en coûterait environ trois fois plus cher pour prélever de l'eau dans ces cours d'eau que dans l'Athabaska ou dans la rivière de la Paix. Afin de détourner le Columbia de manière effective, il faudra envisager l'emploi de pompes pour faire monter l'eau jusqu'à 2,500 pieds, ce qui rend le projet encore plus impraticable. C'est ce qui est noté à la page 77, où on lit:

Ces plans envisageant l'emploi de pompes pour faire monter l'eau parfois jusqu'à 2,500 pieds, leur réalisation pratique serait fonction, dans une large mesure, de l'existence d'emplacements favorables sur le versant oriental des Rocheuses, ces emplacements étant indispensables à l'installation de centrales grâce auxquelles pourrait être récupérée une partie de l'énergie utilisée au fonctionnement des pompes.

Dans ce contexte, j'aimerais simplement dire que j'espère qu'en étudiant le problème vous trouverez utile d'interroger M. Gordon McNabb, jeune ingénieur de la Division de l'hydraulique, qui a travaillé pendant longtemps sur cette question et dont la connaissance technique du sujet ne peut pas être dépassée, je pense. C'est un fonctionnaire entièrement dévoué à son travail et j'espère que vous profiterez de sa présence ici pour le questionner sur tous les aspects techniques de cette diversion. MM. Kidd et Kennedy, qui sont aussi présents, sont des fonctionnaires de la Colombie-Britannique et des témoins très compétents sur ce sujet et sur d'autres problèmes. Ils auront à l'appui, les rapports des expertises faites par des bureaux d'ingénieurs-conseil complètement indépendants du gouvernement.

A la page 82, nous arrivons à la question importante du choix des emplacements. Le choix des emplacements a causé bien des controverses qui, je l'espère, diminueront, ainsi que les critiques au sujet de ce traité. Je dois dire que ceux qui critiquaient, et surtout le général McNaughton, ont beaucoup pensé au sujet. Ce n'est pas parce que je connais le général McNaughton, mais bien parce qu'il est un grand Canadien et qu'il s'est distingué au service de notre pays, que je suis sûr que vous prêterez une attention méritée au général et à son point de vue. Quoique nous n'ayons pas la même opinion, sa façon de voir le problème est sincère et vient d'un Canadien dévoué pour qui j'ai la plus grande considération.

Quand j'ai entrepris ces négociations, j'ai voulu discuter avec lui. Nous avons eu, ainsi que vous le verrez dans la correspondance, des échanges de vues utiles. Je regrette de n'avoir pu satisfaire entièrement le général en ce qui concerne les conclusions auxquelles le gouvernement du Canada est arrivé après l'entente avec la Colombie-Britannique. Je crois cependant que le protocole couvre un bon nombre de ses points de vue. Sur le même sujet, j'aimerais attirer votre attention particulièrement sur ma lettre du 6 août 1963, adressée au général McNaughton, sur sa réponse du 22 août, et sur ma réponse à cette dernière, en date du 10 décembre 1963. La correspondance entre le général et moi n'est pas aussi connue que celle de Bernard Shaw avec l'étoile américaine; mais, au point de vue technique, elle est plus utile.

J'appelle votre attention sur une des règles concernant l'énergie qu'a promulguée la Commission mixte internationale, dont la section canadienne a été sous la présidence distinguée du général McNaughton. Dans le milieu de la page 82, on lit:

*Règle n° 4 concernant l'énergie*

L'importance des avantages énergétiques censés résulter, pour le pays d'aval, de la régularisation du débit par la retenue des eaux dans le pays d'amont doit normalement s'exprimer par l'accroissement de la puissance assurée d'énergie hydro-électrique en kilowatts, sous un régime convenu de débit critique, et par l'accroissement de la production